



Assemblée primaire du 11 juin 2025

mercredi 11 juin 2025 • 19:30 - 20:50 | Salle polyvalente de La Proz

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Marc Voutaz
PRÉSENTS : 46 personnes
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 février 2025
3. Présentation du programme de législature 2025-2028
4. Comptes 2024 de la Municipalité
 - A. Présentation des comptes 2024 de la Municipalité
 - B. Rapport de l'organe de contrôle
 - C. Décision sur les comptes 2024 de la Municipalité
5. Modification partielle du Plan d'aménagement des zones (PAZ) - Secteur «Le Blettay»
 - A. Présentation du projet
 - B. Décision
6. Divers

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h33, le Président de la commune ouvre l'Assemblée primaire : « Mesdames, Messieurs, Chers citoyennes et citoyens de la Commune, Monsieur le représentant de l'organe de révision, chères et chers collègues du Conseil municipal,

Ce soir, j'ai le plaisir d'accueillir 46 citoyennes et citoyens pour cette deuxième Assemblée primaire de l'année 2025 dont l'ordre du jour est plutôt standard, même si en plus de la validation des comptes 2024 de la Municipalité, l'assemblée devra se prononcer sur un point relatif à l'aménagement du territoire, et plus précisément la modification partielle du PAZ - Secteur Le Blettay.

Mais en préambule, je souhaite revenir sur les événements tragiques qui touchent nos amis et voisins du Haut Val de Bagnes ainsi que la population du village dévasté de Blatten. Au-delà de ces drames, il faut retenir le formidable élan de solidarité qui traverse notre pays tout entier. Si quelques esprits chagrins proches des milieux économiques zurichois en viennent à se demander s'il ne vaudrait pas mieux abandonner nos vallées latérales, tout le monde s'accorde à dire que les populations de montagne doivent et peuvent continuer à y vivre pour autant que leur sécurité soit assurée. La question soulevée a au moins le mérite de démontrer que la classe politique suisse est unanime pour reconnaître cet état de fait. En Suisse, pas un seul m2 de terrain n'est potentiellement épargné par un danger naturel, le pire restant le tremblement de terre, même si les incidences ces dernières années se font avant tout ressentir dans les Alpes qui souffrent d'un dérèglement climatique accéléré.

Evidemment que dans une démocratie comme la nôtre, il n'est pas bon de dresser les intérêts des uns contre ceux des autres, plaine contre montagne, économie contre patrimoine. Mais entre nous on peut bien se le dire : en 2008, le sauvetage d'UBS a coûté 66 milliards d'argent public alors que les dépenses liées aux événements naturels depuis 1972 dans toute la Suisse ont coûté 8 milliards. En d'autres termes : combien de Blatten sauvés pour une UBS renflouée ?

Je n'irai pas plus loin sur ce terrain polémique car je tiens à relever la chance que nous avons de vivre dans un pays comme la Suisse qui a su développer un système de détection de catastrophe aussi perfectionné. Sans lui, on compterait les morts par dizaines ou centaines, comme l'a souligné une scientifique népalaise qui se déclarait tour à tour admirative et écoeurée par la situation : admirative car une seule victime est à déplorer à Blatten malgré l'ampleur de la catastrophe et écoeurée car son pays à elle n'est pas capable de s'organiser pour bénéficier d'un tel système.

Je souhaitais en introduction faire part de la solidarité de notre Commune avec nos amis victimes des intempéries. À noter que si chacun et chacune peut faire preuve de générosité au travers des multiples collectes ouverts, nous attendons des instructions de la Fédération des Communes valaisannes, à sa demande, pour une action coordonnée.

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant la fin juin. Elle a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 21 mai 2025. Les comptes 2024 ainsi que tous les documents nécessaires aux points décisionnels figurant à l'ordre du jour pouvaient être consultés du 22 mai au 11 juin 2025 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Je constate donc que l'Assemblée Primaire peut délibérer en toute conformité avec la loi sur les Communes selon le copieux ordre du jour annoncé.

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Avant d'entamer nos débats, je propose de nommer les scrutateurs suivants : Daniel Thétaz et Sabine Darbellay

La proposition de nommer les scrutateurs précités est acceptée tacitement.



1.3. EXCUSÉS

Laissez-moi excuser les absences de Christelle Darbellay Tornay, absente pour raison de santé et remplacée ce soir par notre caissier communal Marc Voutaz, et également notre vice-préfète Marie-Luce Pouget, Dominique Coppey, Bertrand Coppey, Jean-Michel Tornay, Catherine Tornay et Stéphane Germanier (de la Fiduciaire des Alpes).

2. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 février 2025

Comme le veut la loi sur les Communes, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire doit être porté à la connaissance des intéressés par lecture ou de toute autre manière pour la séance prochaine de l'organe intéressé.

Le procès-verbal pouvait être consulté du 22 mai au 11 juin 2025 au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Personne ne demande la lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 février 2025.

Le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 19 février 2025 est accepté à l'unanimité.



3. Présentation du programme de législature 2025-2028

Le Président présente les axes prioritaires que le Conseil s'est fixés pour les quatre prochaines années :

- soutenir l'accès au logement en adéquation avec les besoins des citoyens,
- dynamiser une offre touristique locale, maîtrisée et soutenable,
- maintenir une agriculture de montagne, garantir la fonction protectrice des forêts, soutenir le maintien et la diversification des activités économiques locales,
- développer une politique de mobilité pour la commune (multimodalité et parkings)
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal par une planification coordonnée de la gestion des divers risques actuels et à venir
- soutenir les sociétés, associations et infrastructures garantissant le lien social sous toutes ses formes

Il parle également des orientations et de la méthode utilisées pour y arriver : le projet Pilote Donut en partenariat avec le Centre de compétences en durabilité de l'UNIL et le bureau spécialisé Mycorhize de Savièse.

Ce point informatif ne suscite aucune question ni remarque.



4. Comptes 2024 de la Municipalité

A) Présentation des comptes 2024 de la Municipalité

Le Président fait part des commentaires généraux sur les comptes :

« Les comptes 2024 de la Municipalité traduisent une nette embellie financière, avec un excédent de revenus exceptionnel, permettant d'aborder l'avenir avec davantage de sérénité tout en rappelant l'importance d'une gestion rigoureuse et durable.

1. Un exercice excédentaire au-delà des prévisions

Les comptes 2024 dégagent un excédent de revenus de CHF 821'366.08, un redressement notable par rapport à l'exercice 2023, qui se soldait par un excédent de charges de CHF 620'059.82. Cet écart reflète une conjoncture exceptionnelle, mais aussi des efforts maîtrisés sur les charges et les investissements. Ce retournement remarquable est principalement imputable à des éléments exceptionnels, dont la vente du Service électrique d'Orsières (SEO) pour un montant net de CHF 5,5 millions.

2. Une marge d'autofinancement en forte progression

La marge d'autofinancement atteint CHF 3'638'309.99, en hausse significative par rapport à 2023 (CHF 2'203'805.33), et nettement supérieure au budget initial de 2024 (CHF 2'775'300.00). Ce résultat est dû à la vente du service électrique et est diminué de CHF 4.5 millions attribués à la réserve de politique budgétaire. Celle-ci s'élève donc d'un point de vue financier à CHF 8'051'555.31.

3. Des investissements bien maîtrisés

Les investissements nets s'élèvent à CHF 3'280'018.69, inférieurs au budget 2024 (CHF 4'229'900.00) et en recul par rapport à 2023 (CHF 4'281'039.80). La maîtrise des projets d'investissement contribue positivement à la situation financière globale, tout en garantissant la poursuite des actions prioritaires pour la collectivité. Les amortissements restent stables, à CHF 2,82 millions, soulignant une constance dans la gestion du patrimoine communal.

4. Recettes fiscales et domaines stratégiques dynamiques

Les revenus de fonctionnement 2024 atteignent CHF 30'328'615.44, en hausse par rapport à 2023 (CHF 28'434'492.95), portés notamment par la fiscalité et les revenus énergétiques (redevances hydrauliques,

vente d'énergie, etc.). Cette dynamique renforce le socle budgétaire de la commune, sans modification des bases fiscales. La prudence reste toutefois de mise, malgré la situation favorable enregistrée.

5. Un financement globalement équilibré

L'analyse du financement montre un excédent de financement de CHF 358'291.30. Cette amélioration comparée à 2023 provient d'une gestion des charges plus efficiente et d'une augmentation des recettes ordinaires et extraordinaires. Le prêt accordé à DransGrid pour un montant de CHF 3,41 millions inscrit au bilan selon la décision de l'assemblée primaire garantit des revenus réguliers et intéressants pour le ménage communal.

Conclusion

Les comptes 2024 constituent une étape charnière pour les finances communales. Ils combinent résultats opérationnels solides, investissements ciblés, et effets ponctuels favorables, pour établir une base plus saine en vue des années à venir. Il nous appartiendra désormais de transformer cet excédent ponctuel en levier durable pour le développement communal tout en préparant activement le retour des concessions de 2027. La vigilance reste de mise afin de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante en vue des enjeux futurs. »

Il fait ensuite explication des chiffres qui apparaissent dans les comptes 2024, notamment en ce qui concerne les investissements nets négatifs, chiffre obtenu suite au désinvestissement de la valeur des actifs du SEO au bilan, et revient également dans le détail des chiffres de la vente du SEO.

Il explique enfin la réserve de politique budgétaire à laquelle Fr. 4.5 mios sont attribués, montant que l'on peut qualifier de coussin de sécurité (à ne pas confondre avec oreiller de paresse), avant de passer les charges et produits du fonctionnement dans le détail, en insistant tout particulièrement sur les services autofinancés.

Une fois le fonctionnement détaillé, il passe en revue les investissements en précisant les chantiers réalisés et non réalisés mis au budget 2024, ainsi que l'état fin 2024 des crédits d'engagement.

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

Avant de passer la parole à l'organe de révision, Joachim Rausis présente l'aperçu des indicateurs financiers établis par l'Etat du Valais et qui permettent de jauger l'état financier des Communes.

Dans le détail :

- 1 : Taux d'endettement net : - 31.8 % (dette nette en % des revenus fiscaux)
- 2 : Degré d'autofinancement : - 1321.3 % (autofinancement en % des investissements nets)
- 3 : Part des charges d'intérêt : - 0.5 % (charges d'intérêts en % des revenus courants)
- 4 : Dette brute par rapport aux revenus : 80.8% (dette brute en % des revenus courants)
- 5 : Proportion des investissements : 15.5% (investissements bruts en % des dépenses totales)
- 6 : Part du service de la dette : 8.9% (service de la dette en % des revenus courants)
- 7 : Dette nette par habitant : - 1095 (dette nette par habitant)
- 8 : Taux d'autofinancement : 27% (autofinancement en % des revenus courants)

B) Rapport de l'organe de contrôle

Pour la lecture du rapport le Président passe la parole à M. Freddy Mettraux représentant de la Société fiduciaire Alpes AuditSA.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision.

C) Décisions sur les comptes 2024 de la Municipalité

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2024 de la Municipalité se prononcent par main levée.

Les comptes 2024 de la Municipalité sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.



Le Président remercie l'Assemblée Primaire pour la confiance accordée.

5. Modification partielle du Plan d'aménagement des zones (PAZ) - secteur "Le Blettay"

A) Présentation du projet

Le Président de la Commune présente à l'Assemblée le projet dans les grandes lignes avant de passer la parole à M. Raphaël Moulin, Président de la commission Aménagement du territoire, pour une présentation plus détaillée.

Pourquoi ?

- Relocaliser les locaux des travaux publics cantonaux et communaux à l'entrée d'Orsières, dans le secteur le Blettay
- Favoriser le groupement des activités et la mutualisation d'espaces

Comment ?

- Procéder aux modifications du PAZ en changeant d'affectation de zones concernées en «zone de construction d'intérêt public B», en «zones de commerce et habitat» et en «zone vieux bourg»
- Favoriser le groupement des activités et la mutualisation d'espaces

Combien ?

- La surface nécessaire du projet est d'environ 4000 m² de surface bâties au total

Selon la procédure, le projet a été mis à l'information publique le 27 mars 2025 pour une durée de 30 jours, puis l'enquête publique pour une durée de 30 jours. Aucune opposition n'a été déposée. Tous les documents y relatifs ont été mis à disposition de l'Assemblée durant les 20 jours légaux.

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

B) Décision

Question : Acceptez-vous la modification partielle du plan d'aménagement des zones (PAZ) - secteur « le Blettay » ?

La modification partielle du PAZ est approuvée à l'unanimité.



6. Divers

Le président présente les différents changements intervenus ou à venir au sein de l'équipe de l'administration communale, avec l'arrivée de Sabine Darbellay, aide-comptable à la caisse communale à 100% depuis le 7 avril 2025, et le futur départ à la retraite anticipée de François Voutaz dès le 25 juillet 2025.

Il présente également les statistiques de l'OFS concernant le nombre d'employés par habitant en Suisse, en Valais et dans les communes Valaisannes, comparativement au chiffre concernant la commune d'Orsières.

- En Suisse : 0.027 employé par habitant
- En Valais : 0.025 employé par habitant (Canton)
- En Valais : 0.020 employé par habitant (Communes)
- Orsières : 0.010 employé par habitant (32 EPT)

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée.

Questions ou remarques :

Intervention de M. Jean-Maurice Tornay relative à l'entrée en matière de l'Assemblée.

M. Tornay revient sur les propos liminaires du président et tient à préciser que les fonds publics investis pour sauver la Banque UBS en 2008 l'ont été sous forme de prêts, au final favorable au pays puisque tout a été remboursé, voire avec bénéfice.

Le président en convient et précise qu'il voulait surtout mettre en exergue l'importance des montants consacrés à cet épisode économique au regard des sommes cumulées des dégâts naturels.

Intervention de Mme Christiane Lovey

Mme Lovey souhaite remercier le Conseil municipal et les employés dédiés à l'entretien de la station de Champex-Lac pour l'excellence du travail accompli dans l'embellissement du site et le maintien de la propreté.

Le président la remercie pour cette prise de parole appréciée et lui assure que ses propos seront relayés aux employés concernés sur le terrain.

Intervention de M. Roger Fellay

M. Fellay prend la parole et s'exprime sur 2 sujets :

Dénomination du quartier de Podemainge : il regrette la mutation au fil des décennies du lieu-dit « Podeminze » en l'actuel « Podemainge » et demande s'il est possible de corriger cet état de fait.

Le président lui répond que le changement administratif de l'ensemble des adresses officielles de tous les bâtiments engendrerait des coûts et des complications pour les habitants concernés. Il se déclare cependant prêt à réfléchir à une manière de mettre en valeur la graphie historique du quartier.

Journée démo de La Proz : M. Fellay se plaint des déchets consécutifs à la journée annuelle de démonstration automobile dans le secteur de La Proz. Il exhibe un sac contenant plus de 600gr de résidus de pneus trouvés aux abords des routes utilisées. De manière plus globale, il s'interroge sur le bien-fondé d'une telle manifestation au vu des désagréments provoqués (fermeture du quartier, bruits, odeurs, etc...) et des conséquences environnementales qui en découlent.

Le président lui répond qu'un contact sera pris avec l'organisation pour améliorer le nettoyage et que le Conseil se positionnera sur le bien-fondé de la manifestation en vue de l'édition 2026.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'Assemblée Primaire à 20h50.

Marc Voutaz

Caissier Communal

Joachim Rausis

Président